

PUBLICITE

OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC FETE FORAINE DE LANDOUGE 2026

NOM DE LA MANIFESTATION : FETE FORAINE DE LANDOUGE

NATURE : TOUT PUBLIC

DATES : 3, 4 et 5 juillet 2026

LIEU MANIFESTATION + FETE FORAINE : Avenue de Landouge, parking des Marronniers

HORAIRES : vendredi de 18h00 à 2h00 – samedi de 14h00 à 2h00 - dimanche de 8h00 à 20h00

NOMBRE D'EMPLACEMENT FIXE MAXIMUM : 15

FETE FORAINE, TYPE DE METIERS SOUHAITES :

- Catégorie 1 : manèges et attractions pour enfants de moins de 14 ans : mini scooters, circuits de voitures, mini chenilles, manèges d'avions, trampolines pour enfants, jeux de tir (carabine, tir à l'arc, ballons, quilles...), jeux d'adresse divers (pêche enfantine, chevaux, lancers d'anneaux, ballons, etc.), jeux de force et d'équilibre (punching ball, échelle pivotante), jeux de loteries, de peluches et cadeaux et stands de restauration sucrée et salée etc.
- Catégorie 2 : manèges à sensations limitées vitesse inférieure à 12 rotations par minute : autos tamponneuses, manèges tournants, grandes balançoires et parcours scéniques (Palais du rire et des glaces, trains fantômes, cinémas dynamiques) etc
- Catégorie 3 : manèges à sensations fortes vitesses supérieure à 12 rotations par minutes : grandes balançoires 360°, manèges tournants à grande vitesse, manèges d'avions pour adulte etc,

CONDITIONS D'OCCUPATION :

La redevance d'Occupation du Domaine Public sera calculée selon l'occupation réelle à titre indicatif pour l'année 2026.

compter du 1er janvier 2026							
DESIGNATION	unité de mesure	par AN	par MOIS	par SEMAINE	par JOUR	pour la durée	Observations
FETE FORAINE							
Coup de poing	forfait			100			
Métier forain < à 10m ²	forfait			15,30			
Métier forain de 11 à 150m ²	m ²				0,20		
Métier forain de 151 à 300m ²	m ²				0,19		
Métier forain > à 301m ²	m ²				0,18		
Vente au déballage de véhicule ambulants <5ml	ml				11,55		
Vente au déballage de véhicule ambulants >5ml	ml				9,50		

Majoration pour occupation du domaine public sans autorisation	forfait					60,50	
BASE DE VIE							
Espace à louer de 120m ²	forfait			12,30			Espace de 6m x 20m (eau comprise)
Gestion des déchets	forfait			5,10			Par emplacement de 6m x 20m
Majoration pour occupation du domaine public sans autorisation	forfait					60,50	
ELECTRICITE							
Electricité 5 ampères	forfait				3,70		
Electricité 10 ampères	forfait				7,90		
Electricité 15 ampères	forfait				11,30		
De 1 à 18 kVA(triphasé)	forfait				27,70		Par branchement
De 19 à 36 kVA(triphasé)	forfait				43		Par branchement

Le paiement s'effectuera pendant la manifestation avec les placiers.

- Aucun véhicule ne sera admis à stationner sur le site.
- Installations autorisées comme suit :
 - * Pour les métiers et stands :
 - installation (hors voie de circulation) à partir du lundi 29 juin, 8h00 - Démontage le dimanche 05 juillet avant 02h00
 - installation (sur les voies de circulation) à partir du jeudi 02 juillet, 20h00 - Démontage le dimanche 05 juillet avant 00h00
- Métiers forains : attestation de bon montage à remettre aux placiers dès l'installation terminée.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Accueil de la direction des Espaces Publics, au 05 55 45 63 17

POUR CANDIDATER :

Transmettre sa candidature, avec les documents suivants par courrier à « Mairie de Limoges ; Service Gestion des Espaces Publics ; 1 square Jacques-Chirac ; BP 3120 ; 87031 Limoges cedex 1, ou par mail à : dep.accueil@limoges.fr, **au plus tard le lundi 18 mai 2026 à minuit** :

Pour les métiers forains et stands :

- Une attestation d'assurance en responsabilité civile garantissant le recours des tiers pour les risques corporels et matériels provenant de l'exercice de votre activité foraine **en cours de validité**
- Un certificat de conformité de vérification des métiers exploités sur cette fête, délivré par un organisme agréé de **moins de 3 ans**
- Conformément aux dispositions de *l'article 11 du décret n° 2008-1458 du 30 décembre 2008*, la demande doit comporter : les conclusions du rapport de contrôle technique et la déclaration établie par l'exploitant précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée de l'ensemble des documents justificatifs.
- Numéro SIREN
- Une attestation de vérification annuelle de votre ou vos extincteurs
- Une lettre de candidature,
- Photos du stand